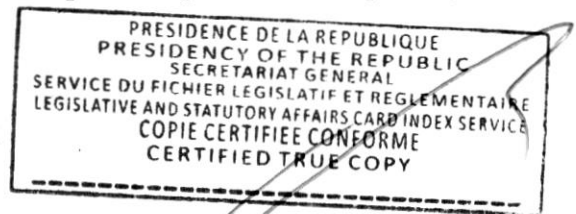

DECRET N° 2019/114 DU 05 MARS 2019

**PORTANT RAPPEL DEFINITIF DE CERTAINS PERSONNELS OFFICIERS
EN SERVICE DANS LES MISSIONS MILITAIRES DU CAMEROUN A L'ETRANGER**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Loi n° 80/12 du 14 juillet 1980 portant Statut Général des militaires ;
- Vu** le Décret n° 80/257 du 14 juillet 1980 portant règlement général sur les régimes de rémunération applicable aux personnels militaires des Forces de Armées modifié par le Décret n° 84/926 du 30 juillet 1984 ;
- Vu** le Décret n° 2001/177 du 25 juillet 2001 portant organisation du Ministère de la Défense ;
- Vu** le Décret n° 2011/412 du 09 décembre 2011 portant organisation de la Présidence de la République ;
- Vu** le Décret n° 2012/149 du 21 mars 2012 portant création et organisation des Missions Militaires et des Bureaux Militaires dans les postes diplomatiques de la République du Cameroun à l'étranger,

DECRETE



ARTICLE 1^{er} : Les personnels Officiers dont les noms suivent, en service dans les Missions militaires près les Postes Diplomatiques du Cameroun à l'étranger, sont, pour compter de la date de signature du présent Décret, rappelés définitivement au Cameroun, ainsi qu'il suit :

Mission militaire près l'Ambassade du Cameroun au Brésil dont la zone de compétence couvre le Brésil, l'Argentine, la Colombie, l'Equateur, le Paraguay, le Pérou, l'Uruguay, le Venezuela, Trinidad et Tobago, le Chili et le Suriname, avec résidence à Brasilia :

- Sous-Lieutenant **NGUENA SA'A Martin Richard**.

Mission militaire près l'Ambassade du Cameroun en Egypte dont la zone de compétence couvre l'Egypte, l'Erythrée et le Soudan, avec résidence au Caire :

- Sous-Lieutenant **NOUBI FOTSO Christian**.

Mission militaire près l'Ambassade du Cameroun en République Populaire de Chine dont la zone de compétence couvre la Chine, l'Inde, la Malaisie, l'Indonésie, Singapour, la Corée du Nord, le Vietnam, les Philippines et la Malaisie, avec résidence à Beijing :

- Capitaine **ESSIM SAIDOU**.

Mission militaire près les Ambassades du Cameroun en Allemagne, aux Pays Bas et en Suisse dont la zone de compétence couvre l'Allemagne, les Pays Bas, la Suisse, l'Autriche, la Macédoine, le Monténégro, la Pologne, la République Tchèque, la

Slovaquie, la Slovénie, l'Albanie, la Croatie, la Hongrie, la Roumanie, la Bulgarie et la Serbie, avec résidence à Berlin :

- Capitaine **SAWALDA André**.

Mission militaire près le Haut-commissariat du Cameroun au Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord dont la zone de compétence couvre le Royaume Uni, l'Irlande du Nord, le Danemark, la Finlande, la Norvège, l'Islande et la Suède, avec résidence à Londres :

- Sous-Lieutenant **KENFACK Suzanne Aimée**.

Mission militaire près l'Ambassade du Cameroun en Fédération de Russie dont la zone de compétence couvre la Russie, l'Ukraine, l'Estonie, la Lituanie, la Lettonie, la Géorgie, l'Azerbaïdjan, l'Arménie, la Biélorussie, le Kazakhstan, la Moldavie et le Tadjikistan, avec résidence à Moscou :

- Chef de Bataillon **MVONDO EMANE Alain Michel** ;
- Lieutenant **MBOUDOU ATANGANA Jean**.

Mission militaire près les Ambassades du Cameroun en France, en Belgique et en Italie dont la zone de compétence couvre la France, la Belgique, l'Italie, la Grèce et le Luxembourg, avec résidence à Paris :

- Sous-lieutenant **FONDJO Ide**.

Mission militaire près l'Ambassade du Cameroun aux Etats-Unis d'Amérique et le Haut-commissariat du Cameroun au Canada dont la zone de compétence couvre les Etats-Unis d'Amérique, le Canada, le Mexique, Cuba, la Jamaïque, la Nouvelle Zélande et l'Australie, avec résidence à Washington :

- Capitaine **ESSIENE Odile** ;
- Lieutenant **ATANGANA Sylvain Désiré**.

ARTICLE 2 : Le Ministre Délégué à la Présidence Chargé de la Défense, le Ministre des Relations Extérieures et le Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Décret qui sera enregistré puis publié au Journal Officiel en Français et en Anglais./-

Yaoundé, le 05 MARS 2019

LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE

